

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Révision du SCOT du Grand Rovaltain

15 septembre 2023

Réunion des personnes publiques associées

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Communauté d'Agglomération
Hermitage-Tournois-
Herbasse-Pays-de-Saint-
Félicien dite « Arche Agglo »
41 communes



Communauté de Communes
Rhône Crussol

13 communes



Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

54 communes

Le Grand Rovaltain

Syndicat mixte du SCOT du Grand Rovaltain Drôme Ardèche

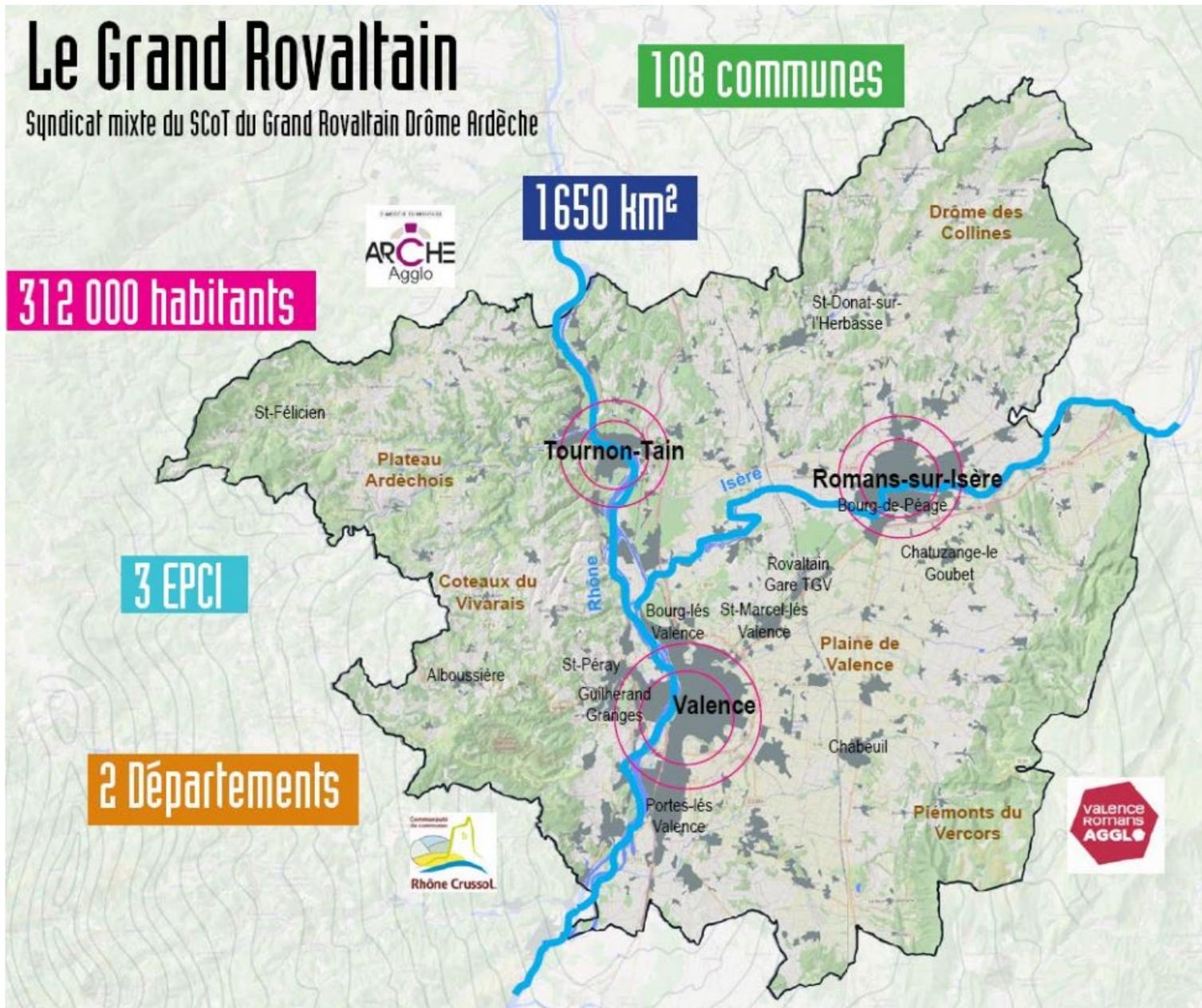
108 communes

1650 km²

312 000 habitants

3 EPCI

2 Départements



"Colonne vertébrale" du Grand Rovaltain

Le SCoT fixe les grandes orientations de son urbanisme et de son développement.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) oriente, organise et anime le développement et l'aménagement des trois bassins de vie du Grand Rovaltain :



zones d'activité économique

urbanisme

maîtrise de la consommation foncière

habitat et formes urbaines

continuités écologiques

urbanisme commercial

infrastructures et équipements

paysages

mobilités

énergies

Il traduit un projet de développement équilibré et partagé pour l'aménagement durable de l'ensemble des communes du Grand Rovaltain : **un projet de territoire éminemment politique.**

Approbation
fin 2016

Bilan
2022

Révision
fin 2022

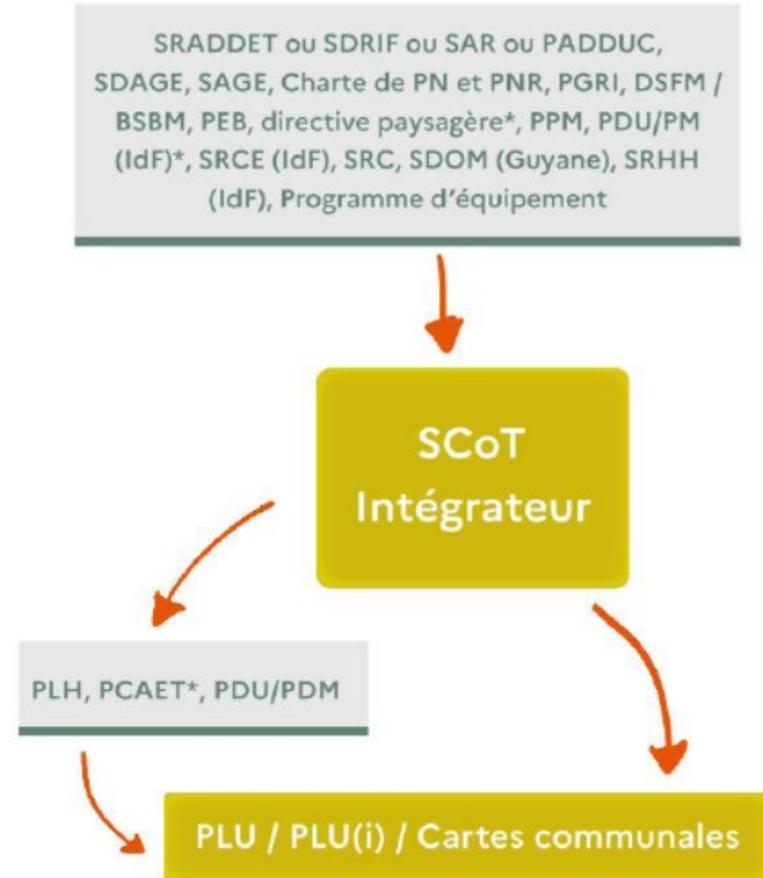


Un document de planification stratégique à visée à la fois opérationnelle et prospective

Le SCoT est le premier garant de la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'échelle des trois intercommunalités (EPCI) qui composent le Grand Rovaltain.

Toutefois, il convient de noter que **l'origine** des règles figurant dans le SCoT et de leurs **cibles** ne sont pas identiques pour toutes les thématiques.

Une finalité : produire de la cohérence stratégique



Ordre du jour

- Objectifs de la révision
- Méthodologie
- Etat des lieux
- Chantiers thématiques
- Contribution à la révision et note d'enjeux

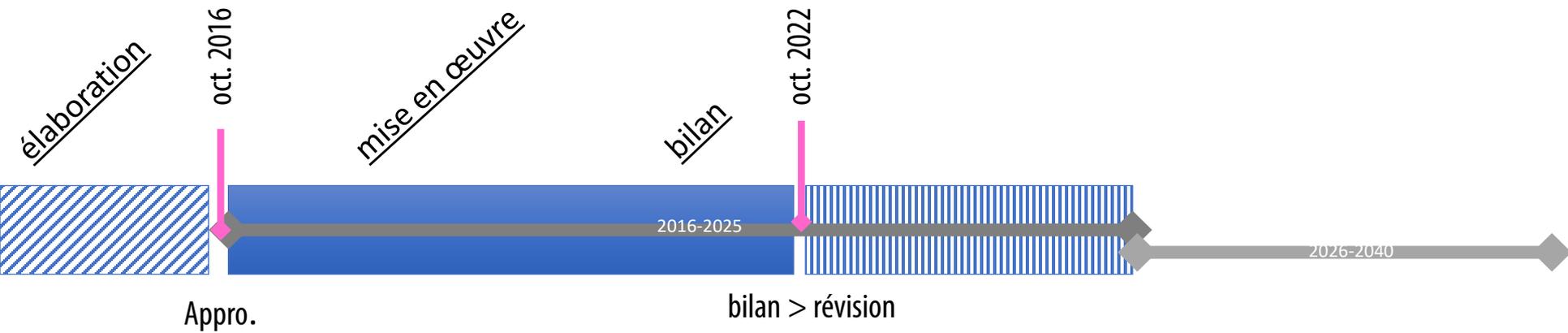


1. La révision

*du bilan du SCoT à la décision de
révision et la définition des objectifs*

Rappel des étapes

Obligation réglementaire d'effectuer un bilan à + 6 ans et d'engager si nécessaire la mise à niveau du schéma



BILAN

Analyse
statistique
indicateurs

Retour
d'expérience
*enquête – évolution
contexte – avis...*

Analyse
réglementaire
et juridique

Volet prospectif
évolution à venir,
ZAN, SRDADDET,...

L'analyse de l'application du schéma (I)

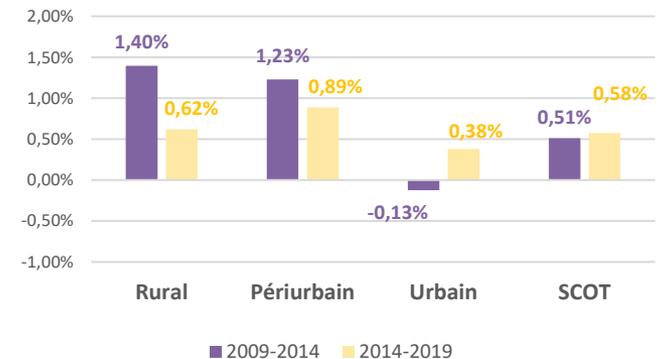
Une armature territoriale fonctionnelle et complémentaire pour les villages et les villes

L'application du schéma a permis un **rééquilibrage** dans de nombreux domaines.

Les prescriptions du SCoT qui s'appuient sur la **différenciation des objectifs par espace**, ont activement participé au rééquilibrage du territoire par l'inversion de certaines tendances, traduisant **des dynamiques nouvelles et une plus grande solidarité fonctionnelle** entre rural, périurbain et urbain.

L'armature territoriale a répondu à l'objectif de **redynamisation progressive** de la démographie des pôles urbains et de **meilleure répartition** de l'emploi sur le territoire.

Taux d'évolution annuel moyen de la Population

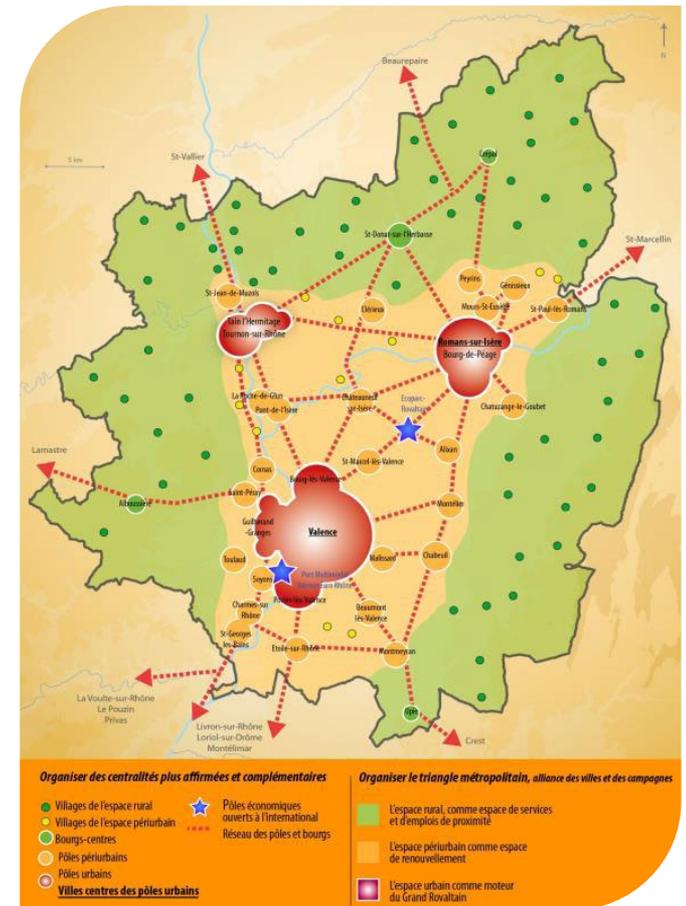


L'analyse de l'application du schéma (II)

Une armature territoriale fonctionnelle et complémentaire pour les villages et les villes

Il ressort cependant de l'analyse, la nécessité d'une approche adaptée au plus près des besoins fondamentaux des territoires ruraux et notamment de petites communes peu denses et autonomes.

Il ressort de l'enquête réalisée, du rapport d'analyse et des réunions de présentation du bilan, **un besoin d'accompagnement du développement des villages ruraux au travers d'un modèle d'urbanisme villageois adapté à leurs spécificités : accueil habitants et accueil activités/emplois.**



L'analyse de l'application du schéma (III)

Une consommation foncière bien maîtrisée au bénéfice des espaces agricoles, naturels et forestiers et de l'équilibre ville-campagne

L'objectif de réduire par deux la consommation foncière sur la période 2016-2040 a été tenu (-49%). Il atteste d'une rupture dans la manière de concevoir le développement des villes, villages, zones d'activités économiques et infrastructures.

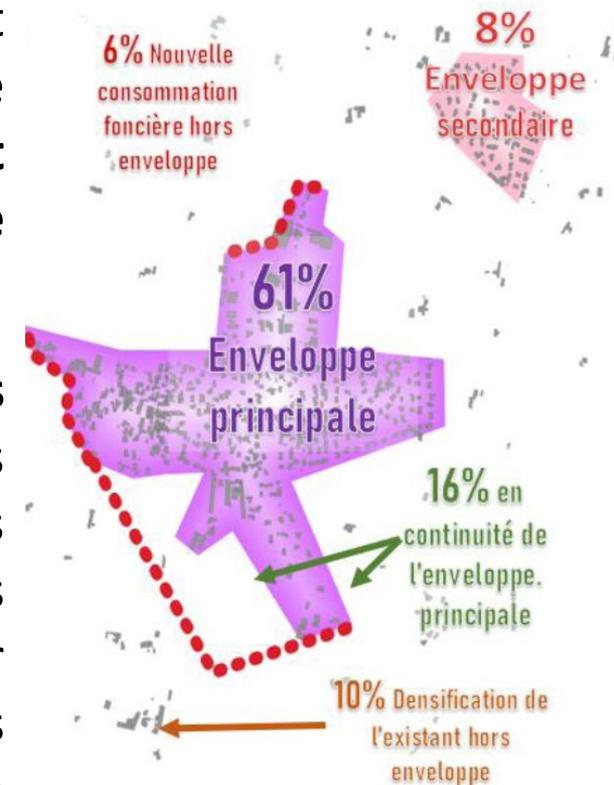
- un contexte de croissance démographique en ligne avec la trajectoire retenue en 2016 par le schéma, couplé à un bon dynamisme économique créateur d'emplois.

L'analyse de l'application du schéma (IV)

Des extensions urbaines maîtrisées et complémentaires à la protection des trames écologiques et au développement de la nature en ville

L'encadrement de la localisation du développement est une orientation fondamentale qui a démontré son efficacité : **enveloppes urbaines principales et secondaires, fronts urbains, réservoirs de biodiversité, corridors écologiques.**

L'essentiel du développement a eu lieu dans les **enveloppes existantes** et en deçà des fronts urbains qui s'imposent comme des limites pérennes à l'urbanisation. Cet encadrement des extensions urbaines a permis de renforcer l'intensité des zones urbanisées en facilitant l'accès d'un plus grand nombre à l'offre de services et de transports.



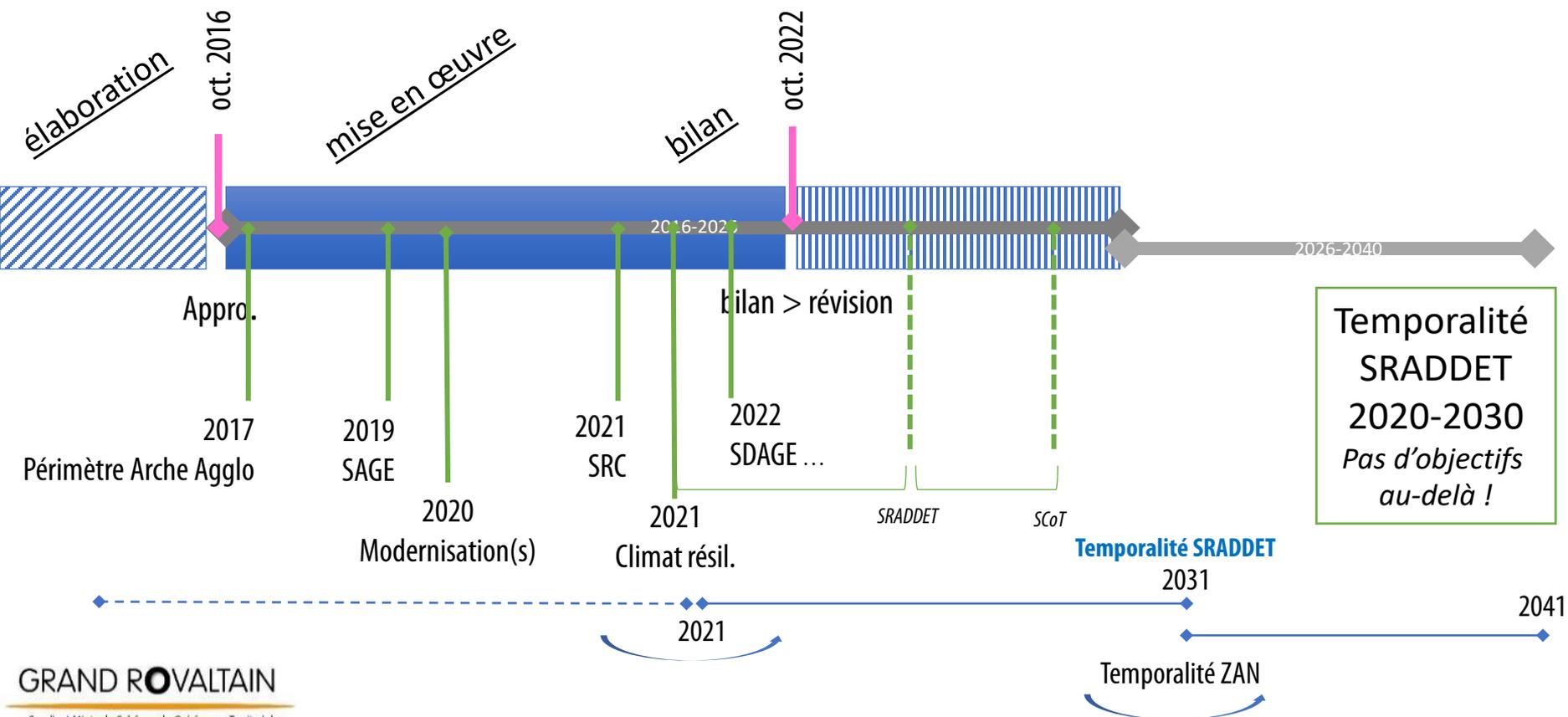
Au-delà du bilan, des évolutions à prendre en compte

De nature réglementaire et législative

Liées à des documents supra SCoT

Organisation territoriale et révision des documents infra SCoT

Contexte socio-économique priorités territoriales



Les objectifs poursuivis par la révision (1/4)

| Commandés par des motifs impérieux

(i) le **périmètre** des EPCI constituant le syndicat mixte du SCoT a évolué le 1^{er} janvier 2017 en incluant 7 nouvelles communes non couvertes à cette date par le SCoT.

(ii) le **contexte législatif et réglementaire** régissant les SCoT a évolué notamment :

- Ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,
- Ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme,
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Les objectifs poursuivis par la révision (2/4)

| Commandés par des motifs impérieux

(iii) plusieurs documents d'urbanisme, avec lesquels le SCoT doit être compatible, ont également évolué ou sont en passe de l'être à courte échéance :

Document déjà modifiés :

- SDAGE approuvé le 21/03/2022 ;
- PGRI Rhône Méditerranée approuvé le 21/03/2022 ;
- SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence, approuvé le 23/12/2019 ;
- Schéma Régional des Carrières Auvergne-Rhône-Alpes approuvé le 08/12/2021 ;

A venir ou en cours:

- SRADDET Aura
- *PNR Vercors (éventuelle extension aux communes du piémonts)*

Les objectifs poursuivis par la révision (3/4)

Acte volontaire et politique

- (i) Le **développement et la promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux** et de nature à garantir, dans le temps long, leur développement et leur résilience.

- (ii) L'adaptation des **niveaux de production de logements** définis par le SCoT approuvé en 2016, à l'endroit des villages de l'espace rural et des bourg-centres adossés aux zones tendues au sens de la loi SRU. Cette adaptation interviendra dans le cadre d'une approche mutualisée hors logement social portée par un PLUi.

Les objectifs poursuivis par la révision (4/4)

| Acte volontaire et politique

- (iii) La **consolidation de l'attractivité** du Grand Rovaltain au travers de dispositifs adaptés destinés à permettre :
- a) L'accueil de nouvelles industries manufacturières
 - b) L'implantation d'hébergements et d'équipements touristiques de plein air.
 - c) L'adoption d'un cadre adapté pour répondre aux besoins des logements et d'hébergements des travailleurs saisonniers, notamment de la filière agricole.

2. Méthodologie

Méthodologie (1/2)

Prendre en compte l'antériorité du SCoT

S'appuyer sur les orientations pertinentes et les outils jugés opérationnels et efficaces.

Ne pas oublier le caractère exécutoire du SCoT actuel

S'appuyer dans un premier temps sur des groupes de réflexions thématiques puis élargir

Elus des instances du SCoT (appropriation – définition des attentes – qualifier le besoin d'études)

Etudes et expertise locale

Capitaliser les études récentes – partenaires experts – au besoin à l'externalisation d'étude(s)

Méthodologie (2/2)

Bloc THÉMATIQUE

Ressource en Eau
Accueil industrie manufacturière
Ruralité et modèle d'urbanisme villageois
Logements saisonniers agricoles
Hébergement de plein air
DAAC +Logistique

Bloc COMPATIBILITÉ ET PRISE EN COMPTE

SRADDET
Schéma régional des carrières
SAGE / SDAGE / PGRI
PNR Vercors
Intégration de la logique ZAN
Loi accélération des ENR

Bloc MISE À NIVEAU DES DOCUMENTS / FORME

Modernisation du SCoT
Extension du périmètre
Programme d'actions

Temporalité de la procédure de révision du SCoT

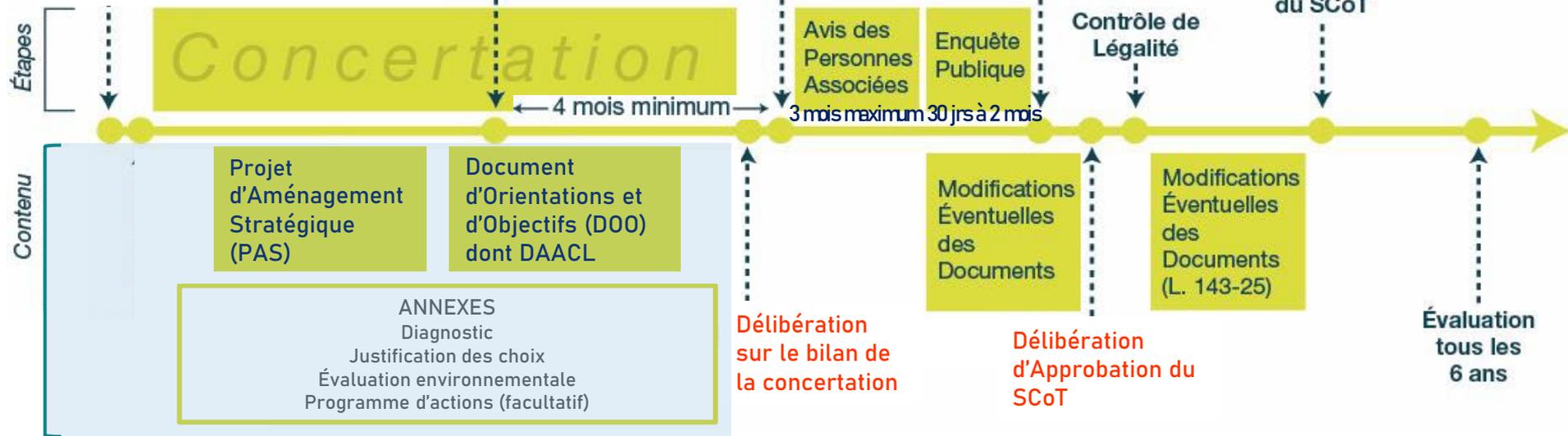
Délibération de lancement de la procédure
décline les objectifs de la révision,
fixe les modalités de la concertation,
et les mesures de publicité

Débat sur le PAS

Délibération d'Arrêt du SCoT

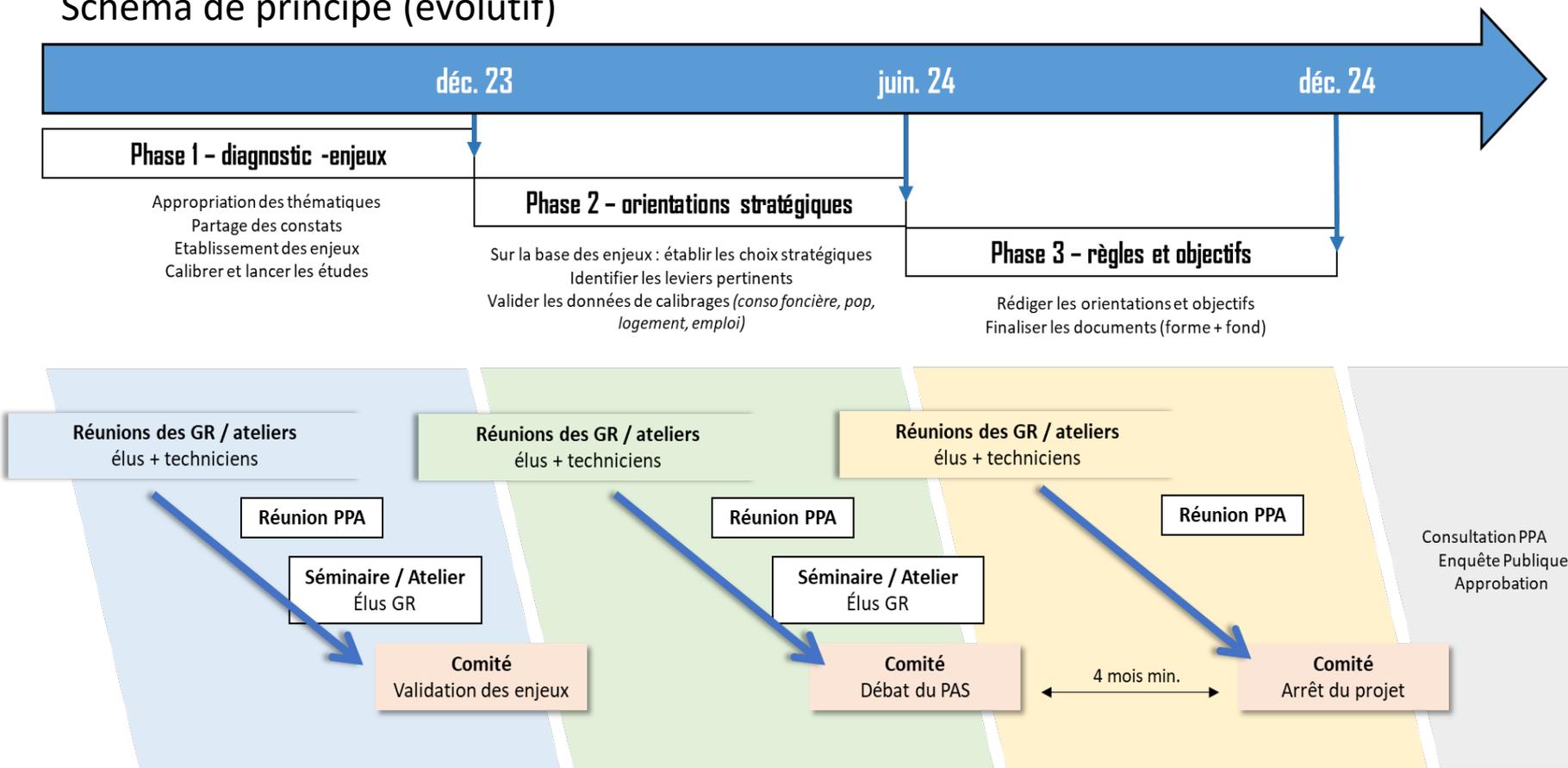
Rapport du Commissaire Enquêteur

Application du SCoT



Temporalité pour le Grand Rovaltain

Schéma de principe (évolutif)



Les modalités de la concertation ont été fixées dans la délibération de prescription de la révision.

Site internet, registre, adresse mail dédiée, réunion publique par EPCI...

3. Etat des lieux

*le capital du bilan, l'EIE,
outils et prospective*

Le Bilan à 6 ans

Conduit pendant l'année 2022

Les grandes thématiques abordées :

- La mise en œuvre du SCoT – Accompagnement et avis rendus
- Ambitions démographiques et Équilibres du territoire
- Ressources et Environnement
- Développement Économique et Attractivité
- Mobilité et Déplacements



De nombreuses données mobilisées
+ Enquête auprès des élus communaux

L'état des lieux se basera sur les résultats du bilan, complété par la production de données ainsi que des études prospectives

Démographie et équilibre des territoires

- Une croissance démographique dynamique et mieux répartie
- Une amélioration générale du taux d'emploi
- Une offre de logements importante et une faible diversification dans l'espace rural
- Un taux de vacance qui reste élevé

Période 2013-2018

(Insee publié en 2016 et 2021)

+ 1765 hab/an (+0,58%/an)

+ 1036 empl/an (+0,8%/an)

+ 1976 log/an (+1,3%/an)

+ 240 log vacants / an

Rôle structurant des scénarios démographiques et d'emploi

Projections OMPHALE - INSEE

Projections démographiques à moyen/long terme (horizon 2070)

- Applicable pour tout territoire de + de 50 000 habitants
- S'appuie sur les recensements de la population 2018 et les dernières tendances
- Intègre des hypothèses nationales sur la fécondité, la mortalité et les migrations
- 3 grands scénarios : central, population haute, population basse

	Situation en 2020	Hypothèse centrale	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Fécondité				
Indice conjoncturel de fécondité	1,83 enfant par femme	1,80 enfant à partir de 2022	1,60 enfant à partir de 2030	2,00 enfants à partir de 2030
Âge moyen à la maternité	30,8 ans	33,0 ans à partir de 2052		
Espérance de vie				
Espérance de vie à la naissance des femmes	85,1 ans	90,0 ans en 2070	86,5 ans en 2070	93,5 ans en 2070
Espérance de vie à la naissance des hommes	79,1 ans	87,5 ans en 2070	84,0 ans en 2070	91,0 ans en 2070
Migrations				
Valeur du solde migratoire annuel	+ 87 000 par an	+ 70 000 par an	+ 20 000 par an	+ 120 000 par an

Projection de population

+ 17 092 hab. entre 2021 et 2041 → Soit +855 hab./an

+ 0,32% sur la période 2021-2031 puis + 0,2% sur 2031-2041

- De forts écarts selon les hypothèses (de 200 à 1 500 hab. sup/an)
- Une croissance qui diminue sur toute la période
- Tous les scénarios sont en dessous des hypothèses du SCoT 2016 (+0,67% soit 2 280 hab./an)

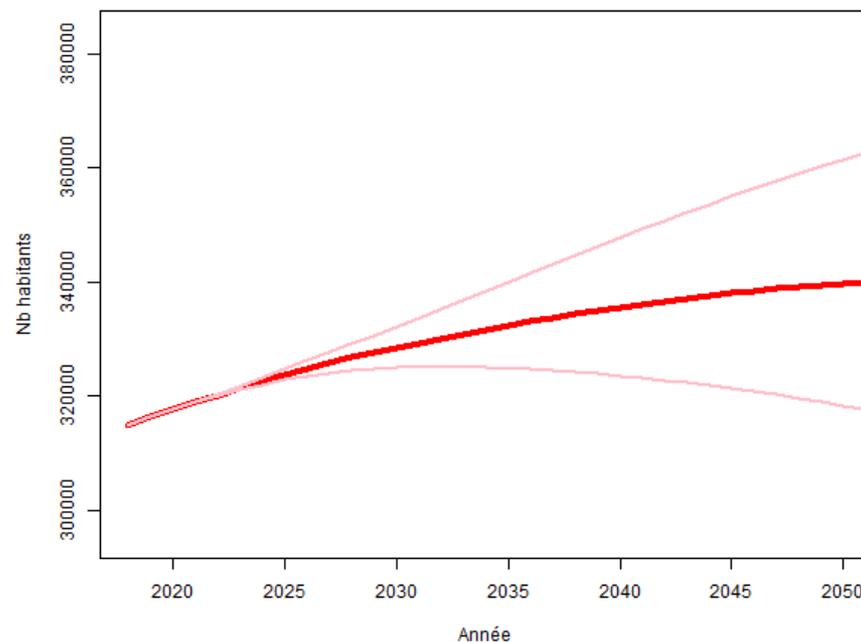
Omphale 2023

Scénario	2021 - 2031	2031 - 2041
BAS	+ 0,19%	- 0,06%
CENTRAL	+ 0,32%	+ 0,2 %
HAUT	+ 0,45%	+0,46%

En comparaison à Omphale 2014

Scenario	2021 - 2031	2031 - 2041
BAS	+ 0,32%	+ 0,21%
CENTRAL	+ 0,53%	+ 0,44 %
HAUT	+ 0,72%	+0,66%

SCOTGR
Projection de la population selon scenarios



Contribution à la croissance

Le Solde Migratoire qui contribue fortement à la croissance

Des écarts importants sur les scénarios concernant le solde naturel

Période 2021-2031

Taux de variation annuel

Scénario	Lié au solde Naturel	Lié au solde Migratoire	Total
BAS	-0,1%	+0,29%	+ 0,19%
CENTRAL	+0,01%	+0,31%	+ 0,32%
HAUT	+0,11%	+0,34%	+ 0,45%

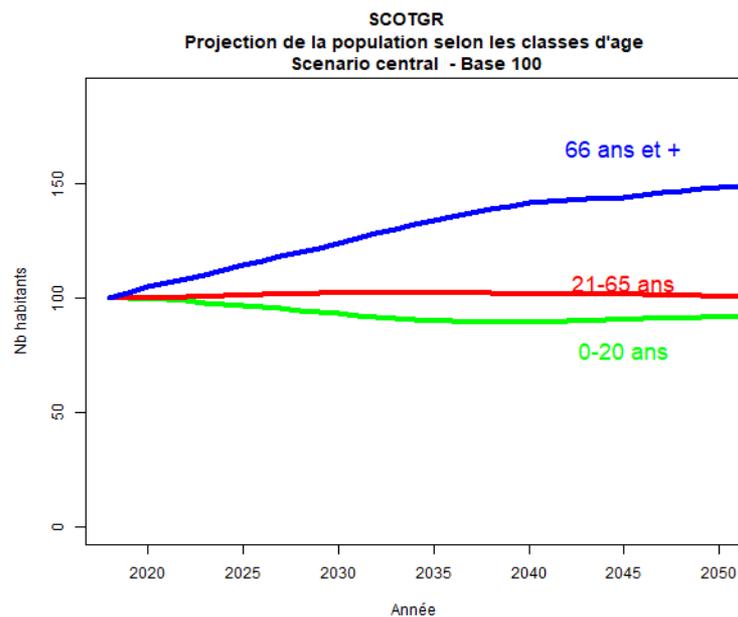
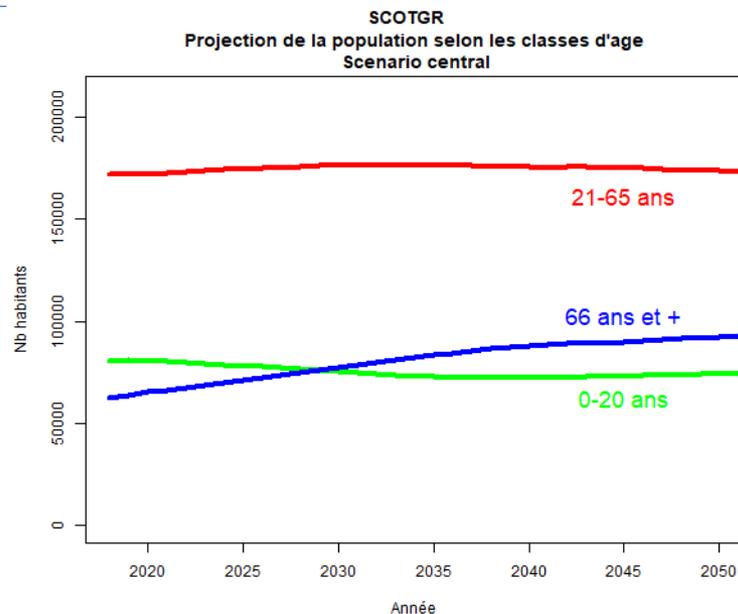
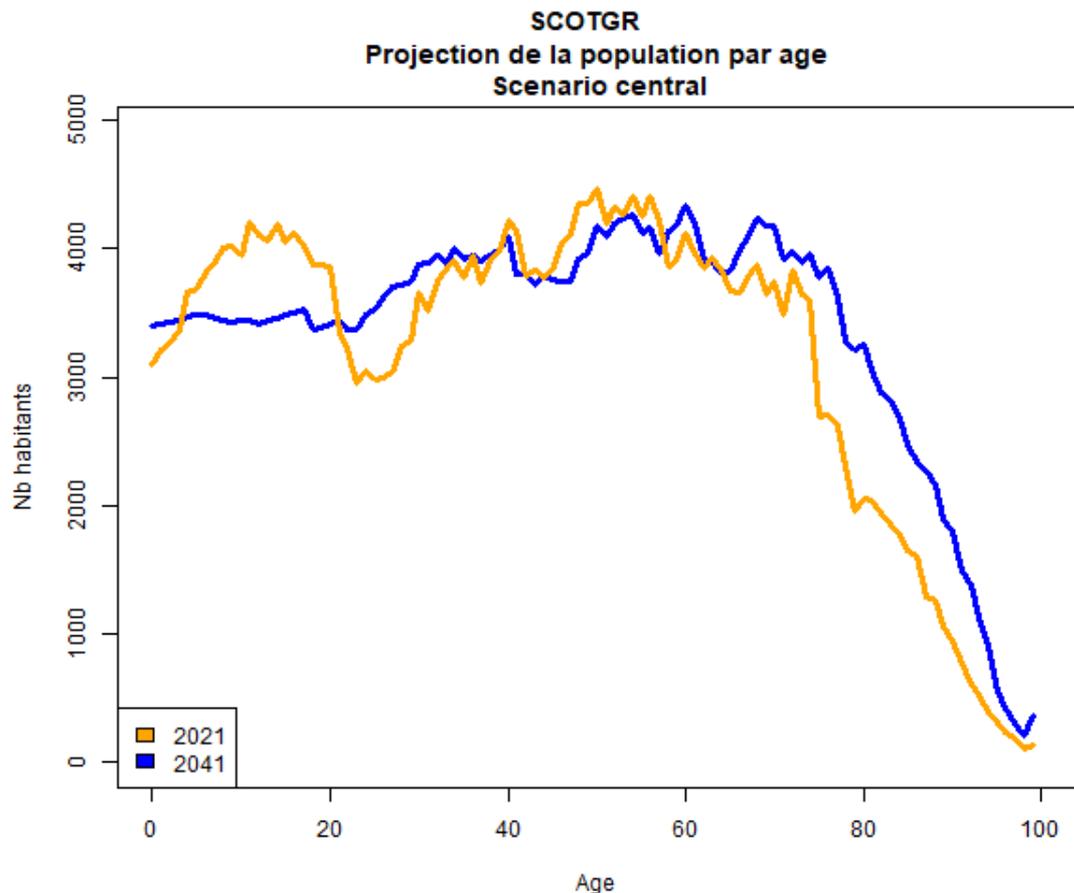
Période 2031-2041

Taux de variation annuel

Scénario	Lié au solde Naturel	Lié au solde Migratoire	Total
BAS	-0,34%	+0,28%	- 0,06%
CENTRAL	-0,09%	+0,29%	+ 0,2 %
HAUT	+0,12%	+0,34%	+0,46%

Évolution de la pyramide des âges

Fort vieillissement de la population



La proportion des moins de 20 ans diminue tandis que la proportion des + 65 ans augmente fortement
→ Incidence sur le desserrement des ménages et la typologie des logements nécessaires

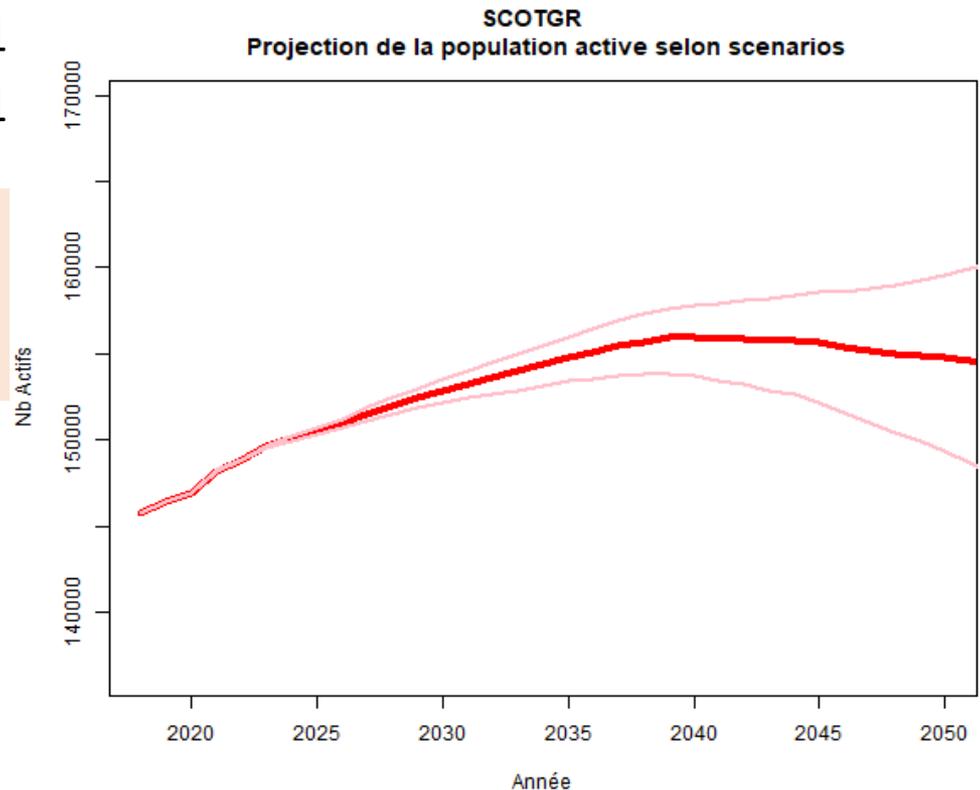
Projection de population active

**+ 7 663 actifs entre 2021 et 2041 → Soit +383 actifs/an
+ 0,34% sur la période 2021-2031 puis + 0,17% sur 2031-2041**

**Si la part d'actifs reste stable entre 2021 et 2041 (entre 46 et 47%),
la part d'actifs par habitant supplémentaire diminue fortement :**

- 49% entre 2021 et 2031
- 39% entre 2031 et 2041

**→ Le territoire attirerait donc
une population déjà âgée et
peu active.**



Synthèse Projection OMPHALE

Une croissance projetée entre 0,1 et 0,45% par an, entre 2021 et 2041, décalée des ambitions du SCoT 2016 (0,67%)

Une **croissance fortement liée au solde migratoire** et des incertitudes fortes sur le solde naturel.

Fort vieillissement de la population qui pourrait faire évoluer la demande de logements :

- + petits et adaptés à des ménages de petite taille
- adaptés aux personnes âgées

Une croissance de la population active **de près de 400 actifs supplémentaires** par an à prendre en compte et à ajuster dans le SCoT.

Des scénarios qui prennent en compte quelques tendances locales avec des hypothèses nationales mais aucunement les dynamiques récentes et les politiques locales actuelles et à venir.

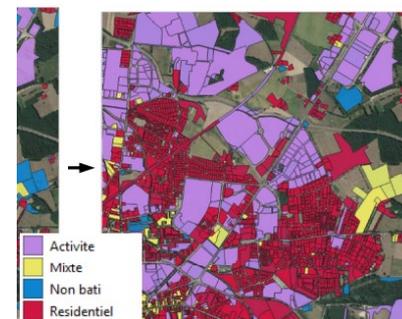
Consommation foncière

Objectifs SCoT actuel

Limiter la consommation foncière du Grand Rovaltain à **92 ha/an** sur la période **2016-2040**, contre 180 ha/an entre 2001 et 2014.

Plusieurs méthodes d'évaluation coexistent :

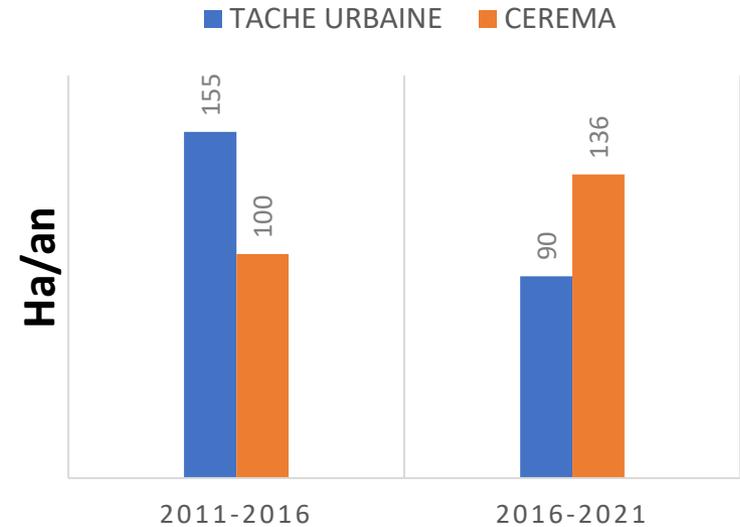
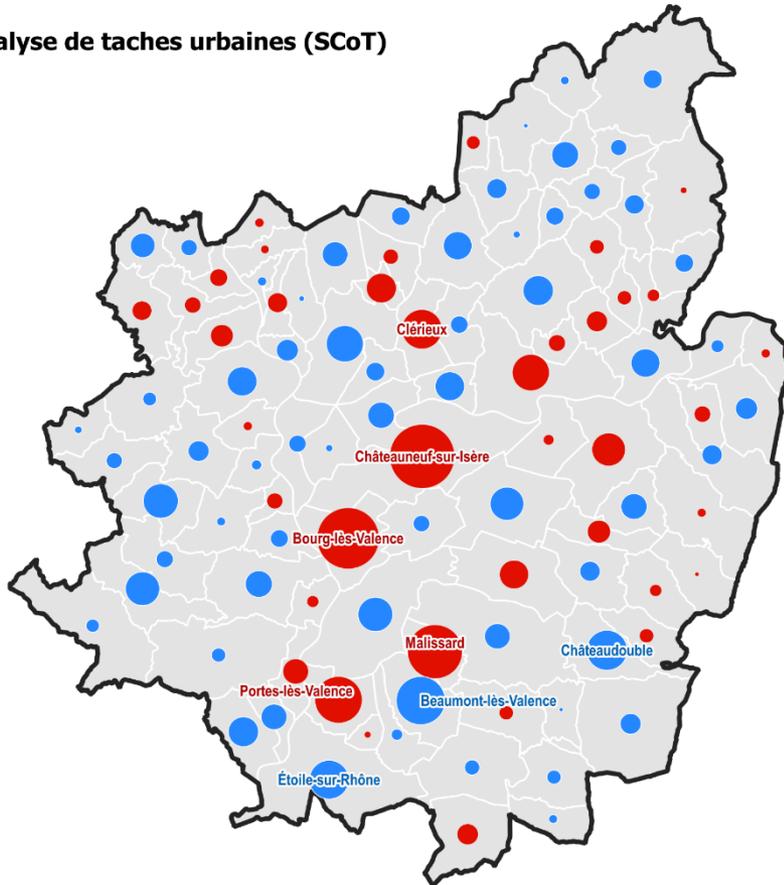
- **Méthode « Taches urbaines »** : agrégation de zone tampon autour d'éléments bâtis
- **Méthode « CEREMA »** basée sur les changements de la matrice cadastrale dont les résultats *seront* utilisés par le SRADDET



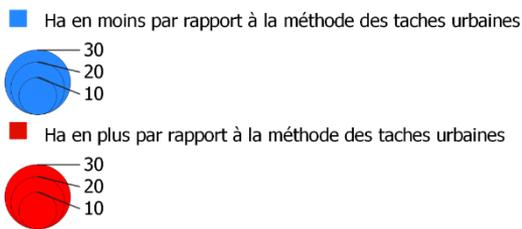
A l'échelle du SCoT: concordance des résultats globaux pour évaluer une consommation de **120 ha/an** sur la période 2011-2021

Consommation foncière : Comparaison de méthodes

Comparaison des méthodes de mesure de la consommation foncière :
 Analyse de fichiers fonciers (Cerema)
 vs
 Analyse de taches urbaines (SCoT)



Différence de surfaces évaluées entre 2011 et 2021



Des différences très importantes selon les communes, jusqu'à plus de 20 ha en + ou en -

L'incapacité de cartographier précisément les changements évalués par la méthode CEREMA rend impossible la compréhension de tels écarts. Absence d'état zéro ou de point de départ.

Créer son propre observatoire de l'artificialisation

Démarche interne

Le syndicat a développé une cartographie de **l'occupation du sol à grande échelle** qui cherche à répondre aux exigences de la consommation foncière et de l'artificialisation en étant **plus précise que l'échelle parcellaire**, tout en s'appuyant et en croisant des données disponibles.

2 millésimes produits 2011 et 2021

(en cours de consolidation par **photo-interprétation**)

→ Cette cartographie permettra notamment de répondre précisément aux questions suivantes :

- *Quel est le rythme d'artificialisation ?*
- *Comment se densifie le territoire ?*
- *Quelle est la part des activités dans l'artificialisation ? Et les équipements ?*
- *Quel type d'habitat s'est construit et où ?*
- *Quels étaient les types de terres qui se sont artificialisés ?*
- *Quels sont les gisements potentiels ?*

Démarche externe

Le SM SCoT est lauréat d'un Appel à Projet national Recherche (APR) de l'Ademe à travers le projet

MALTOSE

modéliser des trajectoires de planification territoriales adaptatives et respectueuses des enjeux de réduction de l'artificialisation et de prise en compte des services écosystémiques rendus par les sols

En partenariat avec le CEREMA, le laboratoire ThéMA, le SCoT du Gapençaise, Altereo.



Choix d'une nomenclature emboîtée (Oscol interne)

En 4 niveaux imbriqués inspirés de l'OCSOL Grand-Est et adaptée aux données disponibles

Exemple des 3 premiers niveaux :

Code niv1	lib_niv1	code_niv2	lib_niv2	code_niv3	lib_niv3
1	Territoires urbains	11	Habitat	111	Habitat dense
1	Territoires urbains	11	Habitat	112	Habitat continu aéré
1	Territoires urbains	11	Habitat	113	Habitat individuel
1	Territoires urbains	11	Habitat	114	Bâti indifférencié
1	Territoires urbains	12	Equipements et infrastructures collectives	121	Service public ou assimilé
1	Territoires urbains	12	Equipements et infrastructures collectives	122	Batiment culturel ou religieux
1	Territoires urbains	12	Equipements et infrastructures collectives	123	Cimetière
1	Territoires urbains	12	Equipements et infrastructures collectives	124	Gestion des Eaux et Energie
1	Territoires urbains	12	Equipements et infrastructures collectives	125	Infrastructure sportive
1	Territoires urbains	12	Equipements et infrastructures collectives	126	Equipements - Autre
1	Territoires urbains	13	Activités économiques	131	Activité industrielle et/ou commerciale
1	Territoires urbains	13	Activités économiques	132	Extraction de matériaux
1	Territoires urbains	13	Activités économiques	133	Bâtiment agricole
1	Territoires urbains	14	Espaces verts urbains	141	Espaces verts urbains
1	Territoires urbains	15	Infrastructures de transport	151	Transport ferré
1	Territoires urbains	15	Infrastructures de transport	152	Route
1	Territoires urbains	15	Infrastructures de transport	153	Parking ou délaissé
1	Territoires urbains	15	Infrastructures de transport	154	Place
1	Territoires urbains	15	Infrastructures de transport	155	Bâtiment ou autre infrastructure de transport
1	Territoires urbains	15	Infrastructures de transport	156	Aérodrome
2	Territoires agricoles	21	Grandes cultures et Prairies temporaires	211	Grandes cultures et Prairies temporaires
2	Territoires agricoles	22	Surface herbacée (hors prairie temporaire)	221	Surface herbacée (hors prairie temporaire)
2	Territoires agricoles	23	Vignes et vergers	231	Vignes et vergers
2	Territoires agricoles	24	Terres agricoles indéterminée	241	Terres agricoles indéterminée
3	Espaces forestiers et semi-naturels	31	Forêt	311	Forêt fermée
3	Espaces forestiers et semi-naturels	31	Forêt	312	Forêt ouverte
3	Espaces forestiers et semi-naturels	32	Formation herbacée et Landes	321	Formation herbacée
3	Espaces forestiers et semi-naturels	32	Formation herbacée et Landes	322	Landes
3	Espaces forestiers et semi-naturels	33	Peupleraie	331	Peupleraie
4	Surfaces en eau	41	Surface en eau et abords	411	Surface en eau et abords

OSCOL SCoT Niveau 2



2011



2021

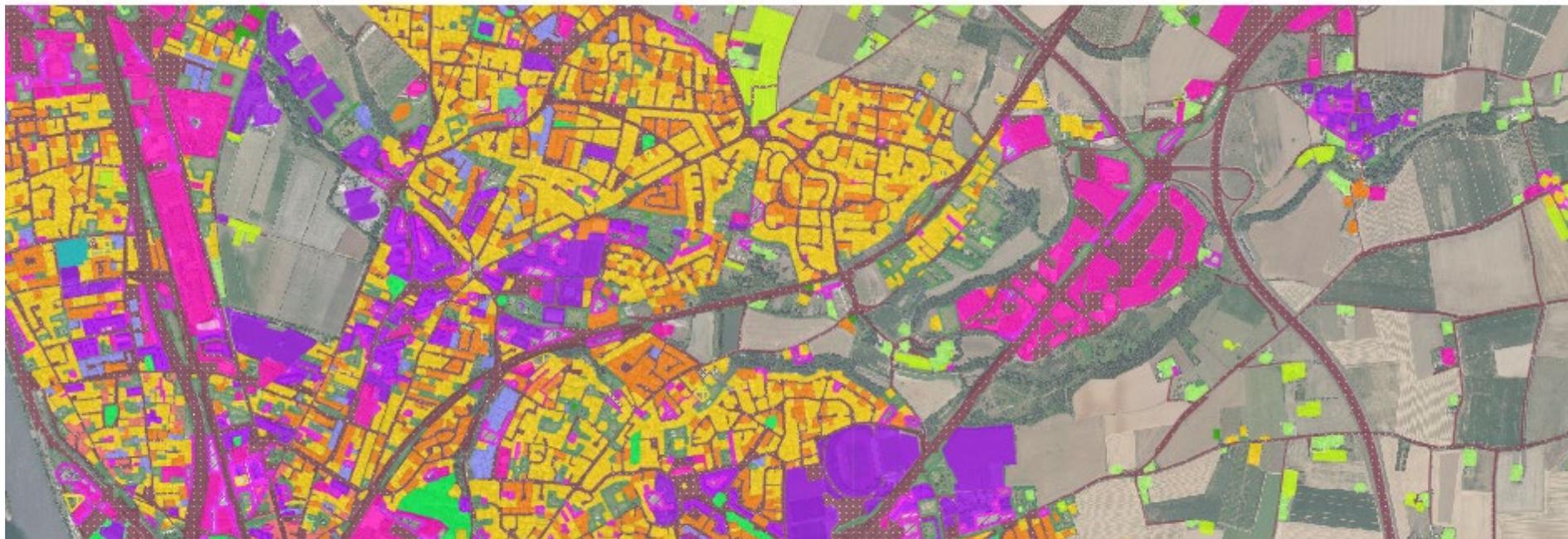
Classe de niveau 2

- 11- Habitat
- 12- Equipements et infrastructures collectives
- 13- Activités économiques
- 14- Espaces verts urbains et campings
- 15- Infrastructures de transport

- 14- Espaces verts urbains
- 16- Autres espaces urbains, non bâti, végétalisés ou non
- 21- Grandes cultures et Prairies
- 22- Pelouses, landes agricoles
- 23- Vignes et vergers
- 24- Terres agricoles indéterminée
- 24- Terre agricole indéterminée

- 25- Jardins familiaux
- 31- Forêt
- 32- Formation herbacée et Landes
- 33- Peupleraie
- 41- Surface en eau et abords

OSCOL SCoT Niveau 4



Classe de Niveau 4 (certaines fusionées)

- | | |
|---|---|
| ■ 1111- Tissu urbain dense et haut | ■ 1314- Espace fonctionnel non bâti lié une activité économique existante |
| ■ 1121- Immeuble haut | ■ 1321- Bâtiment et zone d'extraction de matériau |
| ■ 1122- Petit immeuble | ■ 1331- Bâtiment agricole |
| ■ 1123- Maison de rue | ■ 1321- Zone d'extraction de matériaux |
| ■ 1124- Maison groupée ou grande maison | ■ 1411- Espaces verts - Parc urbain |
| ■ 1131- Maison individuelle | ■ 1431- Golf |
| ■ 1132- habitat dispersé ou corps de ferme | ■ 1421- Camping |
| ■ 1141- Maison de retraite | ■ 1561- Aéroport |
| ■ 1151- Bâti indifférencié (Annexes..) | ■ 1611- Surface végétalisée en milieu urbain |
| ■ 1215- Service Public; Infrastructure et équipements | ■ 1621- Surface principalement imperméable en milieu urbain |
| ■ 1242- Energie | ■ 1631- Terrain non Bâti, végétalisé ou non, taxé comme terrain à bâtir |
| ■ 1231- Cimetière | ■ 1641- Zone indéterminée en mutation |
| ■ 1311- Activités économiques | ■ 1521- Infrastructure routière et ferrovière |

Quelques premiers résultats

Nouvelle urbanisation

(Passage de classes agricoles et naturelles en classes urbaines)

code_niv2_21	lib_niv2_21
11	Habitat
13	Activités économiques
15	Infrastructures de transport
12	Equipements et infrastructures collectives
16	Autres espaces urbains, non bâti, végétalisés ou non
14	Espaces verts urbains et campings

Occupation du sol des zones qui se sont urbanisées

(Passage de classes agricoles et naturelles en classes urbaines)

code_niv2_11	lib_niv2_11
21	Grandes cultures et Prairies
24	Terre agricole indéterminée
31	Forêt
23	Vignes et vergers
22	Pelouses, landes agricoles
32	Formation herbacée et Landes
33	Peupleraie
25	Jardins familiaux

Nouvelle urbanisation – détail classe de niveau 4

(Passage de classes agricoles et naturelles en classes urbaines)

code_niv4_21	lib_niv4_21
1131	Maison individuelle en zone pavillonnaire
1132	Maison individuelle en zone lâche ou corps de ferme
1331	Bâtiment agricole indifférencié
1313	Autre activité économique
1332	Serre Agricole
1521	Route cadastrée
1242	Energie
1124	Maison groupée ou grande maison
1314	Espace fonctionnel non bâti lié une activité économique existante
1311	Activité commerciale ou de services
1611	Surface végétalisée en milieu urbain
1531	Parking
1151	Bâti indifférencié (Annexes..)
1641	Zone indéterminée en mutation
1621	Surface principalement imperméable en milieu urbain
1212	Enseignement
1321	Zone d'extraction de matériaux

Données
en cours de consolidation

Etat Initial de l'Environnement (EIE)

A l'occasion du bilan, l'ensemble de l'EIE a été mis à jour :

- Mise à jour des données et cartographies
- Amélioration de la connaissance sur certaines thématiques
- Ajout du territoire de l'Ex-Pays de Saint Félicien
- Relecture et reprises éventuelles de conclusion

Thématiques abordées par l'EIE :

- Biodiversité
- Ressources
 - Eau
 - Matières premières
 - Agricoles
 - Forestières
 - Energie
- Pollutions
 - Air
 - Eau
 - Sols
 - Déchets
 - Bruits
- Risques
 - Naturels
 - Technologiques
- Potentiel de production d'énergie et GES
- Cadre de vie
 - Paysages
 - Sites

L'actualisation de l'EIE a été réalisée par deux bureaux d'études :



4. Chantiers thématiques

la sobriété foncière,

la ressource en eau,

la ruralité et le modèle d'urbanisme villageois,

l'accueil d'industries manufacturières,

l'extension du périmètre.

4.1

| Axe : Sobriété foncière

Changement de régime : vers le ZAN

Contexte

SCoT exécutoire : objectif de consommation maximal de 92 ha/an en 2 périodes progressives

Dont : objectifs de densité et production de logement renforcés après 2026

2016-2025 : +/- 112 ha de foncier/an

2026-2040 : +/- 78 ha de foncier/an

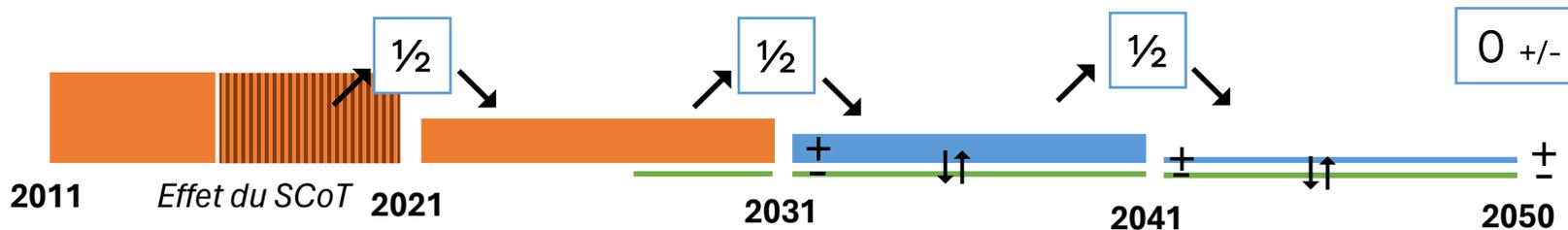
Niveau d'armature territoriale	Objectifs de densité moyenne en logement/hectare	
	2016-2025	2026-2040
Village rural	15	18
Village périurbain	17	20
Bourg centre	20	25
Pôle périurbain	26	32
Pôle urbain	35	40
Ville centre	48	52

Logique ZAN introduite par la loi Climat et Résilience

Sur la période 2021-2031, La loi Climat Résilience exige une diminution par 2 de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période de référence 2011-2021.

La maîtrise de l'artificialisation des sols entrera en vigueur à partir de 2031 avec un objectif de réduction par 2 par rapport à la période 2021-2031

Evolutions encore récentes : nombreux décrets / reprise de la modification du SRADET.



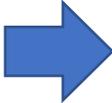
+ changement de régime
Conso. foncière vers l'artificialisation

Lignes directrices de la « *modification* » du SRADDET

Modification en cours – reprise suite à la loi visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN de juillet 2023

Absence de différenciation à l'échelle AURA : (+/-) – 50 % pour tous

- Pas de prise en compte des efforts déjà effectués par les territoires
- Pas de prise en compte des dynamiques démographiques /emplois

 - **57,3%**

La **période de référence** pour la réduction par deux est 2011-2021 et la période cible 2021-2031. Elle est en cours. Pas d'orientation au-delà.

Outil d'observation : observation annuelle des **flux d'artificialisation** (Cerema):
quid des PC en cas de dépassement des objectifs ?

3 variables de **modulation** :

- + 1ha aux communes Bourgs-centres ruraux
- + 1ha aux communes SRU carencées
- bonus d'une enveloppe régionale de 1.000 ha au bénéfice des ZAE structurantes + 900 ha au titre des projets de reconquête industrielle

**Objectif pour le Grand
Rovaltain : 512 ha
au titre de la période 2021-2031
Soit 51 ha par an**

 dont la répartition est inconnue

Mobiliser les bons leviers...

La transition entre les objectifs du SCoT (2026-2040) et la logique ZAN nécessitera des ajustements des orientations et objectifs du SCoT, de manière à prévoir une consommation d'espace inférieure.

L'objectif de sobriété foncière du SCoT oriente des schémas (infraSCoT) et in fine les documents d'urbanisme.

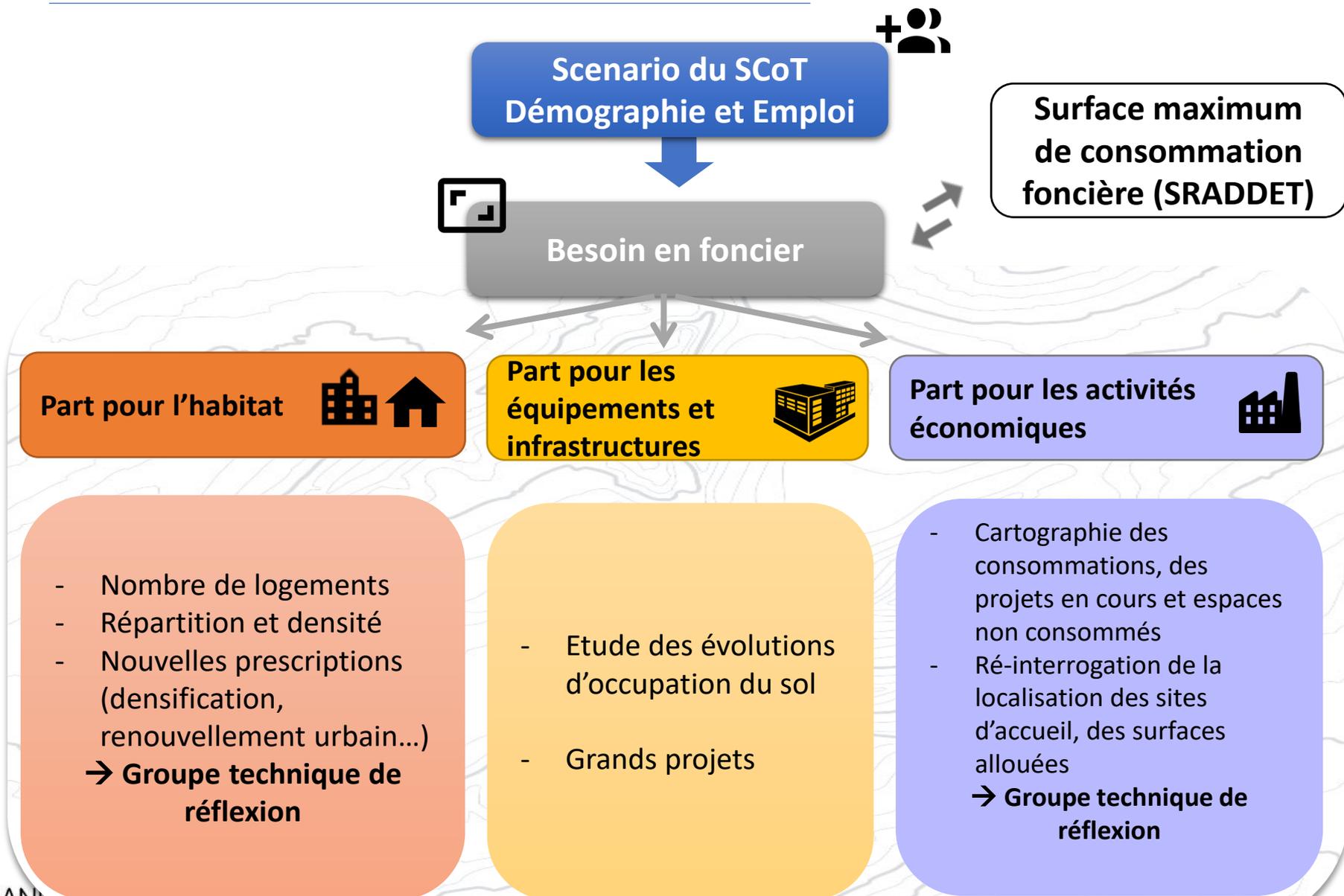
Plusieurs leviers pourront être mobilisés

souvent interdépendants

ils sont en cours d'analyse.

désartificialisation
efforts déjà effectués
mécanisme de compensation
Gisements mobilisables
Disponibilité de la ressource en eau
objectifs de production de logement
prise en compte du scénario démographique
prise en compte du scénario d'emploi
foncier attribué au développement économique
répartition du foncier par vocation
objectif de réhabilitation
mobilisation des friches
densités

Objectifs de sobriété foncière



4.2

| Axe : Eau

L'eau dans le Grand Rovaltain

30% des cours d'eau en bon état écologique (contre 34% en 2013)
➤ **Objectif de 67,2%** de masses d'eau en bon état écologique d'ici 2027 fixé par le SDAGE.

Des masses d'eau souterraines globalement en bon état :

- 13/14 en bon état quantitatif (soit 92,8%. Objectif 2027 : 98,3%)
- 10/14 en bon état chimique (soit 71,4%. Objectif 2027 : 88,4%)

↘ Légère baisse des prélèvements AEP entre 2013 et 2019 (-4%/hab.)

↗ Hausse pour l'ensemble des autres secteurs (+9%).

Volumes prélevés très dépendants de l'irrigation qui représente 55% en 2019.

Changement climatique :



- Amplification des événements extrêmes : sécheresses, inondations...
- Dérèglement de la répartition des pluies : ↗ ruissellement ? ↘ infiltration ? ↗ risques ?

Contexte et enjeux (1/2)



Evolution de la législation et réglementation nationale et locale

- Loi Climat Résilience (22/08/2021)
- SDAGE & PGRI Rhône-Méditerranée (23/12/2019)
- SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence (23/12/2019)
- SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (en cours de modification)



Enjeu quantitatif

- Assecs estivaux de plus en plus fréquents sur de nombreux cours d'eau
- Niveaux d'alimentation bas en eau potable en Drôme des Collines
- Diminution de la production AEP des sources des piémonts du Vercors



Enjeu qualitatif

- Pesticides au-dessus des normes réglementaires sur certains forages
- Augmentation de la température de l'eau des eaux de surface



Répartition des usages

- Non respect de certains débits réservés de retenues
- Volumes réservés à l'usage agricole prélevés pour un usage domestique
- Pratiques agricoles plus orientées vers des cultures à forte valeur ajoutée nécessitant une période d'irrigation plus longue et meilleure continuité de service

Contexte et enjeux (2/2)

Avis rendus par le SCoT – prise en compte de l'eau dans les documents et projets d'urbanisme



Développement urbain adapté aux capacités de traitement des eaux usées

Privilégier les surfaces perméables et le développement de dispositifs favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales

Protection renforcée des zones humides

Etudes d'impact pour tout projet sur une zone humide identifiée et définition de mesures compensatoires

Projet de développement en adéquation avec la ressource en eau potable



Renforcer les dispositions du SCoT sur l'adéquation développement du territoire / ressource disponible et la prise en compte de l'infiltration à la parcelle

Objectifs et leviers d'action du SCoT

Accompagner et anticiper la transition hydrique du Territoire

Sécuriser les approvisionnements

- 
- Réseaux déjà performants → Enjeu primordial de **l'interconnexion des réseaux** AEP pour le développement du territoire
 - **Evaluer les besoins et la ressource future** vis-à-vis du développement démographique et du changement climatique et **garantir l'adéquation ressource/ développement**

Faciliter l'alimentation des nappes

- 
- Favoriser la **recharge maîtrisée des nappes** eau travers des dispositifs fonciers adaptés en lien éventuel avec GEMAPI
 - Définition d'orientations plus strictes pour la **gestion de l'eau à la parcelle**
 - Renforcer la préservation des linéaires de haies et des bras de rivières et la prise en compte de la topographie démontrés comme favorables pour l'infiltration
 - Faciliter la pluralité des usages des ouvrages et zones pour la protection contre les inondations

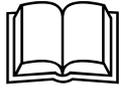
Objectifs et leviers d'action du SCoT



Préserver la ressource en eau et les écosystèmes humides et aquatiques

- Prendre en compte les EBF des cours d'eau – Zones humides dans les documents d'urbanisme
- Définition de zones tampons plus strictes entre milieux naturels et zones urbanisées / agricoles.
- Préserver davantage les zones humides des changements de destination et garantir leur alimentation pérenne en eau
création / restauration / renaturation de manière à reconstituer un réseau.
Prise en compte des aires d'alimentation
- Démarche ZAN et compensation

Réalisation d'une étude bilan besoins-ressources



Orientations fortes du SDAGE, du SRADDET et du SAGE pour la connaissance de la ressource et des besoins du territoire, et pour la prise en compte des effets liés au changement climatique



Connaître à partir de données déjà disponibles la **capacité actuelle et future du territoire** à alimenter en eau potable ses habitants, en prenant en compte les **projections démographiques** et **l'impact du changement climatique** sur la ressource



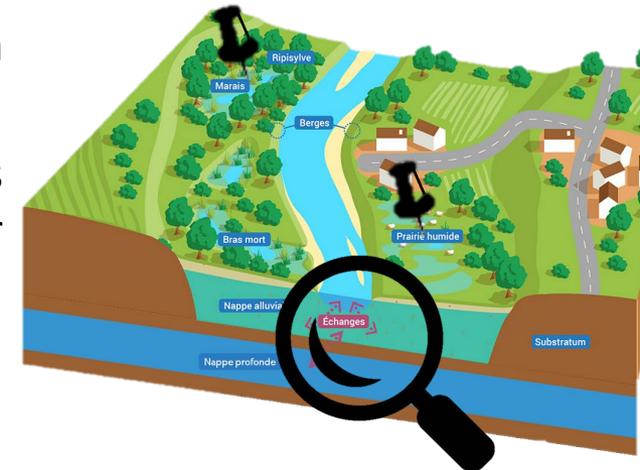
Cibler les **secteurs déficitaires** et les problématiques associées, aujourd'hui et dans le futur



Faciliter la **coordination entre EPCI** pour la sécurisation de leur alimentation en eau et la création de nouvelles interconnexions, la recherche de nouvelles ressources mobilisable et l'amélioration des réseaux.

Définir des **orientations prenant en compte la ressource en eau actuelle et future**

Porter à connaissance des communes et des EPCI des données sur la **sensibilité de la ressource AEP** de leur territoire pour leur permettre d'**anticiper l'avenir**



4.3

| Axe : Ruralité et Modèle d'urbanisme villageois

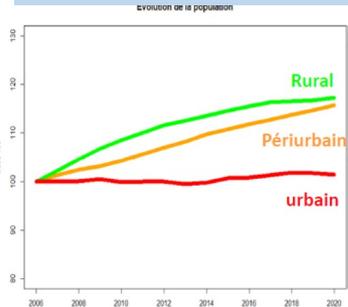
Contexte et enjeux (1/2)

L'espace rural dans l'armature territoriale actuelle du SCoT

65 communes dont 5 « bourgs-centres » sur les 108, représentant 50 000 habitant et 9 650 emplois. Une majorité de villages ruraux polarisés par les pôles urbains et une plus petite partie de villages plus autonomes et éloignés des pôles.

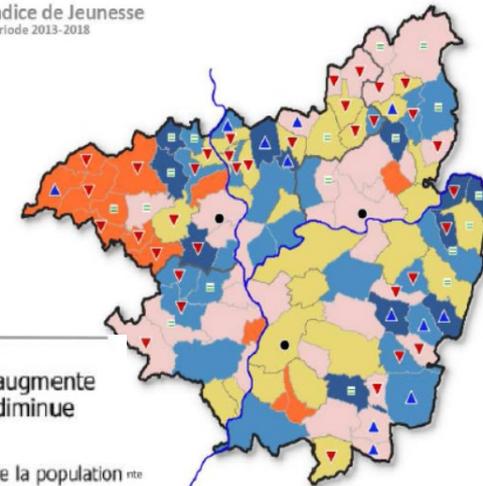
- ⇒ *Comment maintenir une dynamique démographique et d'emploi ?*
- ⇒ *Cette armature est-elle toujours pertinente ? Les bourgs-centres jouent-ils pleinement leur rôle ?*
- ⇒ *Quelles dynamiques/tendances en matière de logements, d'emplois, services et équipements dans ces communes ? Quels seraient les besoins prioritaires des villages ruraux pour maintenir des territoires vivants et plus autonomes ?*

Tendances démographiques des espaces ruraux du SCoT (2016 -2022)



- Une croissance + forte que dans les autres espaces mais le rythme a tendance à ralentir depuis 2016.
- Hétérogénéité territoriale : la moitié des villages ruraux stagnent ou sont en décroissance démographique (surtout secteurs Vivarais et Drôme des collines)
- Une population vieillissante, particulièrement sur le plateau du Vivarais, malgré une forte hétérogénéité territoriale

Indice de Jeunesse
Période 2013-2018



Indice Jeunesse en 2018 *

- Population âgée
- En équilibre
- Population jeune

Evolution 2013-2018

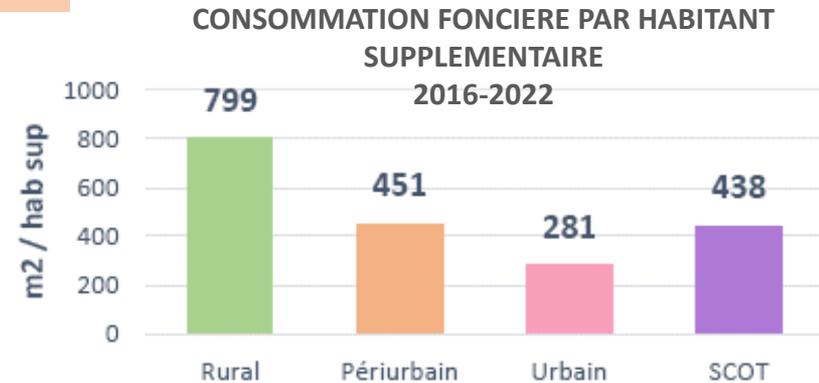
- ▲ La part des jeunes augmente
- ▼ La part des jeunes diminue
- Plutôt stable

* L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population nte âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

Contexte et enjeux (2/2)

Bilan Consommation foncière (2016 -2022)

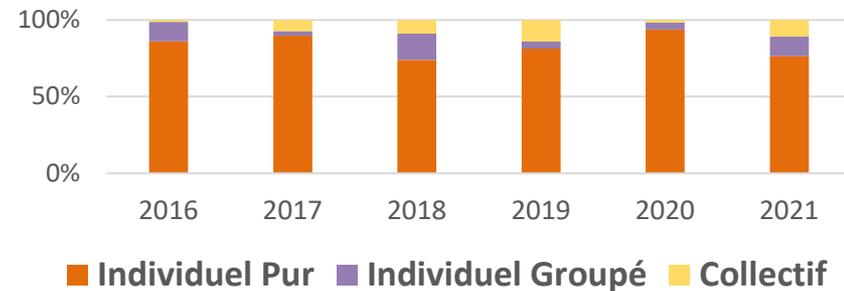
- Un étalement un peu moins élevé que dans l'espace périurbain mais une consommation par habitant supplémentaire qui y est presque 2 fois plus importante
- L'habitation concerne + de 80% des surfaces consommées



Regards sur les formes urbaines et architecturales produites (2016-2022)

- Une prédominance de la « maison individuelle pure » : 82% des logements créés en «individuel pur» depuis 2016 contre 50% en périurbain et 25% dans l'urbain.
- Peu de locations et logements de petites tailles, adaptées à des populations de jeunes actifs, personnes âgées, saisonniers.
- Problématique de la vacance au sein des bourgs...

Rural Types de logements ordinaires créés



Méthodologie et objectifs

Deux premiers groupes de réflexions (24/02 et 21/04/2023) ont permis d'aborder :

1/ La question de la définition des espaces ruraux du SCoT :

- Rappel de l'armature territoriale du SCoT,
- Apports d'éléments d'analyses statistiques sur la caractérisation et les dynamiques constatées dans ces espaces,
- Echanges autour de la définition des espaces ruraux, notamment au sens de l'INSEE.



2/ la sous-thématique « Accueillir et se loger dans les espaces ruraux » :

- Temps de réflexion collectif à l'aide d'un MétaPlan© pour faire émerger les « forces/faiblesses/menaces/opportunités pour accueillir et se loger dans les espaces ruraux du SCoT aujourd'hui et demain ».

3/ la sous-thématique « Vivre, produire et travailler dans les espaces ruraux » :

4/ Penser les modèles d'urbanisme et d'aménagement dans les espaces ruraux en lien avec les enjeux paysagers

Questions sur une série de 11 photos de paysages bâtis ruraux :

« Qu'est-ce que cela vous évoque de positif(s), de négatif(s) en termes de paysage et d'aménagement ? Répond-elle à certains des enjeux formulés lors du GR1 et si oui, pourquoi ? »



+ respiration / proximité à la campagne / réseau de haies



+ vrai cœur de village / densité > compacité organisée / harmonie des



+ volonté de préserver



+ pas de construction restant que les exploit



Objectifs et suites à donner

D'autres groupes de réflexion en 2023-2024 pour :

- Travailler sur l'armature des bourgs-centres, valoriser leur rôle en matière d'emplois/services, éventuellement créer un critère du minimum nécessaire dans les communes de l'espace rural ?
- Mieux penser les modèles d'urbanisme et d'aménagement dans les espaces ruraux en lien avec les enjeux de paysage (protection, banalisation, évolution), de besoins et d'acceptabilité locale, de densité/limitation de la consommation foncière :

⇒ Définir des orientations plus précises et qualitatives dans le SCoT

⇒ Définir des objectifs de qualité paysagère

(travail graphique et d'illustration?)

⇒ Identifier et valoriser le vocabulaire architectural des espaces ruraux,

⇒ Valoriser des exemples d'opérations innovantes

(réemploi de bâtiments, densité et FU, localisation, intégrations archi-paysagère et urbaine, usages/programme...)

4.4

| Axe : Accueil d'activités
manufacturières

S'approprier le contexte et les enjeux

Contexte

Manque de souveraineté industrielle

Urgence climatique

Chômage et employabilité

Contexte géopolitique

Objectifs

Re-DÉVELOPPER l'outil INDUSTRIEL

Principaux freins

Coût importants

Disponibilité foncière

Disponibilités des compétences

Evolution des besoins des industriels

Délais des projets

Leviers identifiés

Plan de relance et Aides financières

Label « Site clé en main »

Développement de formations locales

Recherche et innovation technologique

Qualité des ZAE

Accompagnement sur-mesure

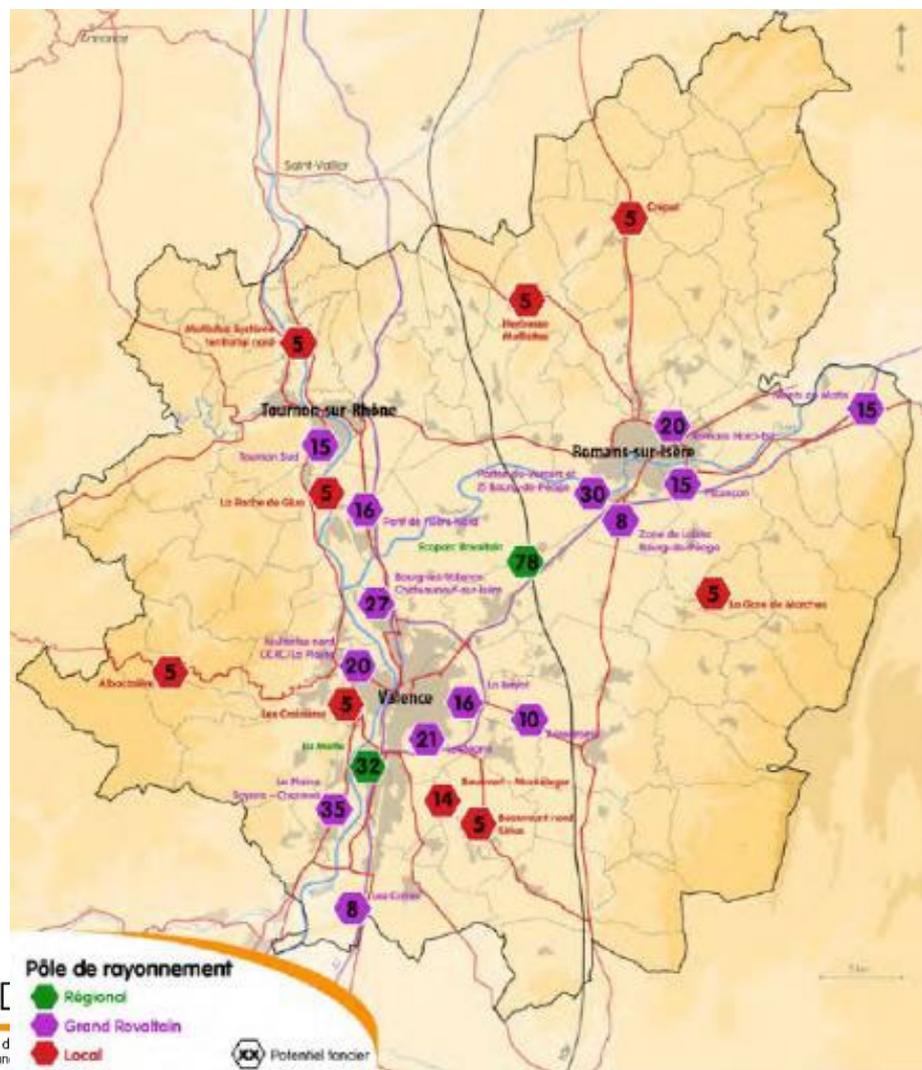
Inventaires et requalification de friches

Développement des réseaux d'entreprises

Création de réserves foncières

Diagnostic foncier des sites d'accueil (1/2)

Rappel : Le SCoT définit 25 sites d'accueil (420 ha) pour développer et conforter l'activité économique et cible leurs vocations principales (Industrie, Artisanat, Logistique, Tertiaire....)



EPCI	Secteur	Vocation principale	Vocation secondaire	2016-2025	2026-2040	Surface en ha
			TOTAL	239	181	420
CA VRSRA	Les Caires- Etoile	Industrie	Logistique	8	0	8
CA VRSRA	Beauvert- Montéleger	Petite Industrie	Logistique	7	7	14
CA VRSRA	Ecoparc Rovaltain	Tertiaire et recherche	Production	20	58	78
CA VRSRA	Portes du Vercors Châteauneuf et ZI Bourg-de-Péage	Industrie	Artisanat	15	15	30
CA VRSRA	Zone de Loisirs – Bourg de Péage	Loisirs	Tertiaire	8	0	8
CA VRSRA	ZAC Pizangon	Tertiaire	Artisanat	5	10	15
CA VRSRA	Les Monts du Matin	Petite Industrie	Logistique	5	10	15
CA VRSRA	La Gare de Marches	Petite Industrie	Artisanat	0	5	5
CA VRSRA	Romans-nord-est	Industrie	Artisanat	10	10	20
CA VRSRA	Crépol	Petite Industrie	Artisanat	5	0	5
CA VRSRA	Bourg-lès-Valence Nord-Châteauneuf-sur Isère	Industrie	-	17	10	27
CA VRSRA	Lautagne	Tertiaire	Industrie technologique	10	11	21
CA VRSRA	La Motte	Logistique multimodale	Industrie	27	5	32
CA VRSRA	La Bayot	Petite Industrie	Tertiaire	6	10	16
CA VRSRA	Aérodrome	Secteur aéronautique	Industrie	10	0	10
CA VRSRA	Beaumont nord- Sirius	Industrie	Artisanat	5	0	5
CCPH	Multisites Herbasse	-	-	5	0	5
CCRC	Multisites Nord CCRC / La Plaine	Tertiaire	Petite Industrie	10	10	20
CCRC	Les Croisières	Tertiaire	Artisanat	5	0	5
CCRC	Alboussière	Artisanat	Petite Industrie	5	0	5
CCRC	La Plaine Soyons et Charmes	Industrie	Artisanat	15	20	35
HTCC	Multisites / Système territorial nord	Industrie	-	5	0	5
HTCC	La Roche de Glun	Industrie	-	5	0	5
HTCC	Tournon Sud	Industrie	Commerce	15	0	15
HTCC	Pont de l'Isère Nord	Industrie	Artisanat	16	0	16

Diagnostic foncier des sites d'accueil (2/2)

Un travail en collaboration avec les techniciens des EPCI a permis de **cartographier** précisément :

- Les consommations foncières depuis 2016
- Les projets de construction en cours
- Les gisements potentiels à court et long terme
 - *Travail qui a permis de consolider l'OCSOL SCoT*
 - *Quelques ajustements de ce diagnostic sont encore à prévoir*

■ **Consommation foncière depuis 2016 : 111ha**
(26%)

dont **27ha** depuis 2021

+ **35 ha** de projet en cours

*Forte dynamique
actuelle*

Enveloppe SCoT « non consommée » en 2025 :
260 à 280 ha

(En cours de consolidation)



Gisements de + de 2 000 m²

Surface en gisements potentiels (hors projet en cours) : **270 ha**

- *Dont mobilisable à court terme : **181ha** soit 67%*
- *Dont mobilisable pour densification : **39 ha** soit 12%*
- *Dont sous maîtrise collectivité: **142 ha** soit 52 %*

(En cours de consolidation)

Etude des tailles de gisements

→ **Ecoparc Rovaltain** : seul site en capacité d'accueillir plusieurs « gigafactorys ».

→ 3 à 6 autres sites adaptés pour des industries manufacturières de moyenne taille.

Les leviers du SCoT identifiés

- **Adapter l'offre foncière**
 - Prise en compte de l'enveloppe SRADDET, des besoins, des consommations depuis 2016, des gisements potentiellement disponibles, des stratégies et orientations des EPCI
 - Réinterrogation de la taille et de la répartition des enveloppes foncières des sites d'accueil
 - Réinterrogation des vocations de chaque site
- **S'appuyer sur le 5.3 du DOO et les critères conditionnels**
 - Pertinence de l'outil qui permet une flexibilité nécessaire tout en disposant d'un cadre ferme et normé
 - Compléter les critères au regard de l'évolution des enjeux
- **Traiter en priorités les leviers « SCoT » et en lien avec la révision**
 - Rareté foncière (localisation, priorisation, mutabilité, mutualisation, dents creuses...)
 - Qualité urbaine, architecturale, environnementale
 - *Limitation de l'imperméabilisation et verdissement*
 - *Production et récupération d'énergie*

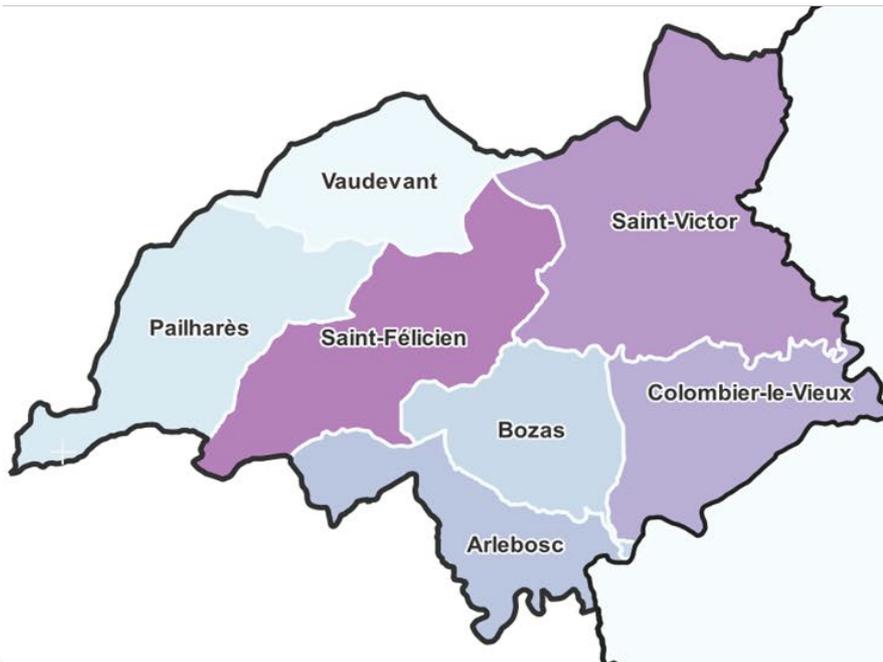
4.5

| Axe : Extension du périmètre

L'ancienne CC du Pays de Saint Félicien

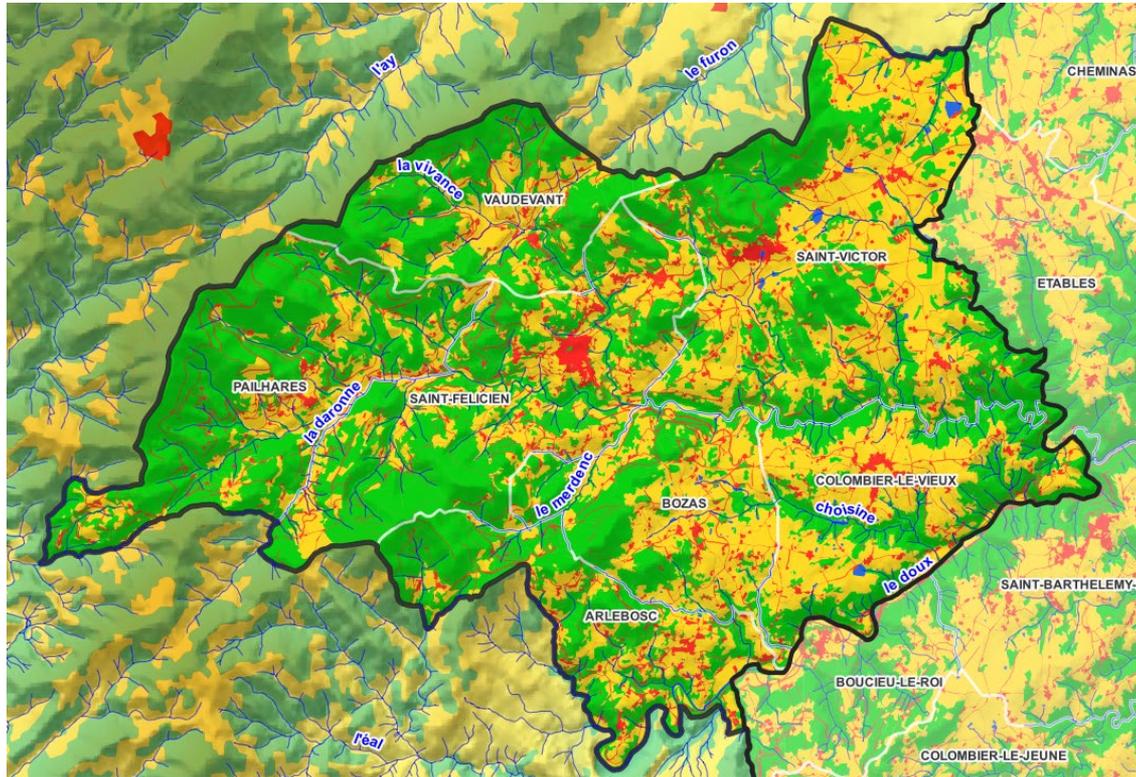
7 communes rurales d'Ardèche dans le Haut Vivarais :
Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Saint-Félicien, Saint-Victor, Vaudevant.

3 782 habitants en 2019 dont 30 % vivent à Saint-Félicien
7,7% de la surface du SCoT et **1,2%** de la population



Un territoire de l'espace rural

Une forte part de milieux agronaturels, dont de nombreux milieux remarquables (zones humides, pelouses sèches, boisements, frayères)



Cartographie à haute précision de l'occupation du sol en cours de consolidation

Territoires artificialisés = 2 % du territoire

Territoires agricoles = 51 % du territoire

Milieux naturels et semi-naturels = 47 % du territoire

Cours d'eau : le Doux, la Daronne, la Vivance,...

1 Espace Naturel Sensible (Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne)

Synthèse de l'analyse socio-démographique

- La **démographie est moins dynamique** que la plupart des autres espaces ruraux du SCoT (-0,16%/an sur la période 2013-2018)
- La population est relativement **âgée et vieillissante**, néanmoins le territoire reste attractif notamment à Saint-Félicien et Vaudevant
- Avec un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs, une distance moyenne des trajets domicile/travail comparable aux communes urbaines et périurbaines, et des équipements et services bien supérieur à la plupart des villages de l'espace rural,
→ **Saint-Félicien pourrait justifier d'une fonction de bourg-centre**
- Dans un contexte de diminution de la population, la croissance de la consommation foncière se poursuit **+2,3 ha/an**, principalement via des zones pavillonnaires peu dense ainsi que des bâtiments agricoles.

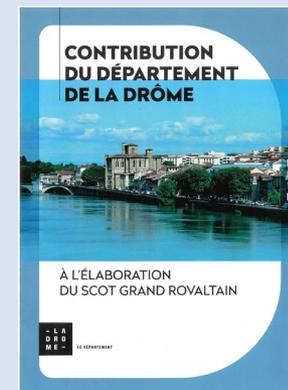
Les chantiers spécifiques à l'extension de périmètre

- Présentation du SCoT aux communes et enjeux de la révision
12 mai 2023
- Définition des enveloppes urbaines (principales, secondaires)...
atelier du 1er septembre 2023, nouvel atelier à venir
- Intégration des trames écologiques et réservoirs de biodiversités
- Justification des besoins en matière de foncier économique en lien avec la stratégie d'Arche Agglo
- Enjeux de prescriptions paysagères notamment en lien avec les ENR
- Prise en compte de la composante rurale du territoire

5. Contributions à la révision et note d'enjeux

Les retours (1/3) – non exhaustif

PPA	Contenu / Commentaire
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et Chambre d'Agriculture de la Drôme	Intérêt pour logements saisonniers agricoles
CNR	Prévoir des dispositions : //permettre à CNR d'exercer ses missions et de remplir ses obligations de concessionnaire dans des conditions optimales
Conseil Départemental de la Drôme	<p>Porté à connaissance et identification de 4 grands défis (+ atlas cartographique)</p> <ol style="list-style-type: none">1. Soutenir les solidarités territoriales<ul style="list-style-type: none">• Équilibre des vallées du Rhône et de l'Isère• Donner sens à l'hyper-ruralité des espaces pré-alpins• Diversifier le parc de logements2. Améliorer la connectivité des territoires drômois<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des axes structurants• Développement des lignes de transports collectifs• Développement des continuités cyclables3. Faire du cadre de vie les leviers d'une attractivité économique et résidentielle<ul style="list-style-type: none">• S'appuyer sur le patrimoine naturel, les sports de nature, le paysage et la gastronomie4. Accompagner les territoires drômois dans les grandes transitions<ul style="list-style-type: none">• Encourager des initiatives locales valorisant les ressources naturelles• Favoriser la transition énergétique des territoires• Encourager la mise en œuvre de la séquence Eviter Réduire Compenser

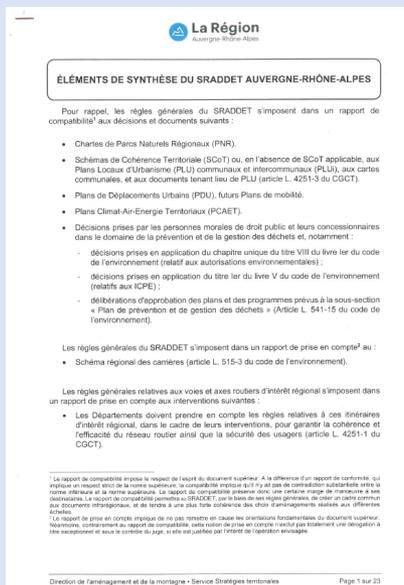


Les retours (2/3)

PPA

Contenu / Commentaire

Région AuRA



Modification du SRADDET

Porté à connaissance valant synthèse du SRADDET

1. Armature > *articulation avec les territoires voisins*
2. Habitat > *objectif de réhabilitation et de densification*
3. Foncier et gestion économe de l'espace > *disposition et lien entre ERC – le ZAN – le foncier dédié au développement économique*
4. Urbanisme commercial > *problématique des centres-villes - logistique*
5. Préservation TVB > *absence CVB – TVB au 1/100 000ème*
6. Préservation ressource en Eau > *conditionner développement / ressource – enjeux de lacs*
7. CAE
8. Intermodalité
9. Risques naturels
10. Innovation et anticipation des mutations
11. Patrimoine et paysage
12. Economie circulaire et gestion des déchets
13. Projets à enjeux

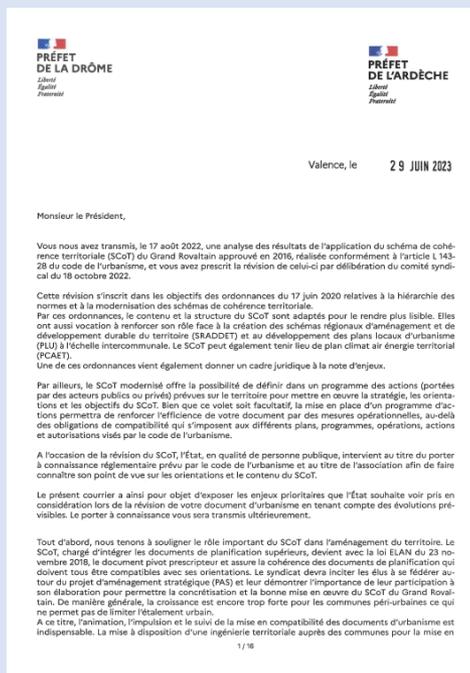
Les retours (3/3)

PPA

ETAT

Préfecture Drôme et
Préfecture Ardèche

NB. Note complète à
retrouver sur depuis le lien :
<https://www.grandrovaltain.fr/ppa.html>



Contenu / Commentaire

Éléments du courrier

- croissance trop soutenue du périurbain > *aller plus loin dans la mise en compatibilité SCoT/PLU*
- prendre en compte l'objectif ZAN
- la préservation de la ressource en eau
- la sobriété énergétique
- la réponse aux objectifs SRU > *en priorité dans les dents creuses.*

Éléments des annexes

- La compatibilité PLU/ PLH / SCoT à accentuer > *viser le programme d'action*
- La limitation plus stricte du développement dans les zones péri-urbaines mais en même temps l'atteinte des objectifs SRU;
- Le ZAN...
- La maîtrise du développement des ZAE > *renouvellement et densification*
- Préserver la ressource en eau > *ZRE, SAGE/SDAGE*
- Développement commercial > *règle des +20% pour l'existant / objectif de reconversion*
- Développement des ENR
- La préservation des paysages > *limiter les effets de saturation visuelle*